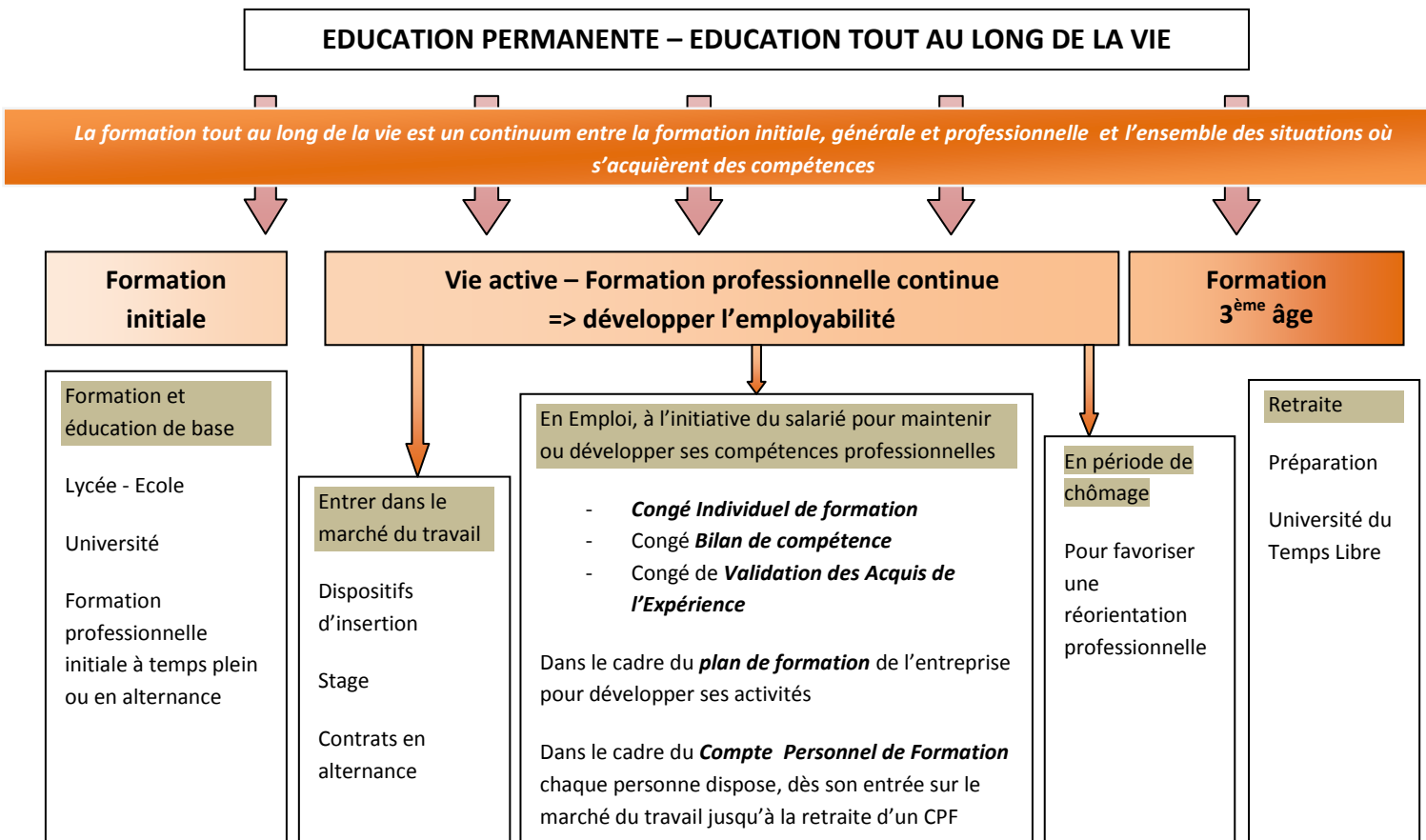


Se former en France de 6 à 66 ans - Quelques repères



La formation continue repose sur l'obligation pour les employeurs de participer au financement de la formation continue des salariés, et sur leur droit, pour ces derniers, à se former sur leur temps de travail

Les prestataires de formation : qui sont-ils ?

- **Les organismes et institutions publics et parapublics de formation. Ils ont placés sous la tutelle de différents ministères (20% de l'activité de formation)**
 - o Les universités – les GRETA- le CNAM (Ministère de l'Education nationale)
 - o L'AFPA (ministère chargé de l'emploi)
 - o Les centres de formation professionnelle et de promotion agricole placés sous la tutelle du ministère de l'Agriculture
 - o Les chambres consulaires (chambre d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers)
- **Les organismes privés (80% de l'activité)**
 - o Les organismes à but non lucratif (association loi de 1901)
 - o Les organismes privés lucratifs

Les formations ont à être sanctionnées par des certifications officielles : diplômes, titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles, certifications de qualification professionnelles